

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE HUNTINGDON**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon du lundi 3 mai 2021 à 19h00 tenue à huis clos, en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la *Loi sur les Cités et Villes*, sont présents le maire André Brunette et les conseillers Denis St-Cyr, Andrea Geary, Dominic Tremblay, Florent Ricard, Maurice Brossoit et Rémi Robidoux formant quorum sous la présidence du maire.

Sont également présentes : mesdames Johanne Hébert, directrice générale et Denyse Jeanneau, greffière.

Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum

Le quorum est constaté sous la présidence du maire, monsieur André Brunette.

La présente séance, sans la présence du public, est tenue à huis clos conformément à l'arrêté du gouvernement du Québec relativement à la pandémie mondiale de la Covid-19.

21-05-03-5665 **Il est proposé par monsieur Florent Ricard
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay
Et résolu à l'unanimité:**

Que le maire André Brunette procède à l'ouverture de la séance ordinaire du lundi 3 mai 2021 à 19 h 10 tenue à huis clos.

Adopté

ORDRE DU JOUR

- A) Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;
- B) Adoption de l'ordre du jour;
- C) Annonces et dépôt des documents :
 - 1. Rapport sur la situation financière au 30 avril 2021;
 - 2. Dépôt de la liste des dépenses autorisées en avril 2021;
 - 3. Rapport sur la situation financière investissement au 30 avril 2021;
 - 4. Dépôt de la liste des dépenses investissement autorisées en avril 2021;
 - 5. Avis de la greffière relatif à la renonciation;
 - 6. Dépôt du certificat du déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter demandant que le règlement 930-2021 fasse l'objet d'un scrutin référendaire;
(Article 557 de la Loi sur les élections et les référendums)
- D) Période d'information du maire;
 -
- E) Période de questions du public;

10. – ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- 10.1** Procès-verbal de la séance extraordinaire du 1^{er} avril 2021;
- 10.2** Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 avril 2021;
- 10.3** Procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 avril 2021;
- 10.4** Procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 avril 2021;

20. – CONTRATS & ENTENTES

- 20.1** Autorisation – Complexe de santé de Huntingdon inc. – Mainlevée et renonciation au droit de premier refus sur le lot ;
- 20.2** Autorisation - Abrogation de la résolution no. 19-09-03-5088 : Signature de l'entente de principe avec Faubourg du Haut-Saint-Laurent;
- 20.3** Autorisation – Entente Hydro-Québec pour le déplacement des poteaux d'une portion de la rue Dalhousie (*re : Règlement 929-2020*);
- 20.4** Autorisation – Contrat à monsieur Alain Racine pour conception de la façade du 95, rue Châteauguay;
- 20.5** Autorisation – Contrat pour pavage d'une section de la rue Wellington et abrogation de la résolution 21-04-05-5638;
- 20.6** Autorisation – Contrat pour pavage d'une section de la rue Bouchette;
- 20.7** Autorisation – Vente du camion de secours GMC 1992.

30. – ADMINISTRATION & FINANCES

- 30.1** Approbation – Budget révisé 2021 de l'Office d'habitation du Haut-Saint-Laurent;
- 30.2** Approbation – Demande de contribution financière de la Société nationale des Québécois du Suroit;
- 30.3** Autorisation – Financement temporaire du règlement d'emprunt No 929-2020; - (*Décrétant une dépense de 1 450 000 \$ et un emprunt de 1 450 000 \$ pour la réalisation des travaux de prolongement des réseaux d'aqueduc, d'égout pluvial, d'égout sanitaire et autres travaux connexes sur la rue Dalhousie*)
- 30.4** Autorisation – Financement temporaire du règlement d'emprunt No 930-2021; - (*Décrétant une dépense de 4 550 000 \$ et un emprunt de 4 550 000 \$ pour la construction des infrastructures municipales des rues Lasselle, Arnold et Bowron*)

40 – RÉGLEMENTATION

- 40.1** Dépôt, présentation et avis de motion - Règlement No. 941-2021 modifiant le règlement de zonage no. 512;
- 40.2** Dépôt, présentation et avis de motion – Règlement 942-2021 modifiant le règlement sur les usages conditionnels numéro 714-2005;

- 40.3** Approbation – Demande de dérogation mineure – 5 rue Cameron;
- 40.4** Approbation - Demande de dérogation mineure pour les lots 6 436 923 et 6 436 925 (Faubourg) ;

50 – NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL

- 50.1** Approbation – Désignation d’un conseiller à titre de maire suppléant pour les mois de mai et juin 2021;
- 50.2** Approbation – Démission de monsieur René Hurteau – Chauffeur manœuvre pour la Ville de Huntingdon;
- 50.3** Approbation – Nomination de monsieur Alexandre Hébert au poste de chauffeur manœuvre permanent en remplacement de monsieur René Hurteau;

60 –VARIA

- 60.1** ;

70 – RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS

- 70.1** Monsieur Denis St-Cyr:
- 70.2** Madame Andrea Geary:
- 70.3** Monsieur Dominic Tremblay:
- 70.4** Monsieur Florent Ricard:
- 70.5** Monsieur Maurice Brossoit:
- 70.6** Monsieur Rémi Robidoux:

Levée de la séance

Adoption de l’ordre du jour

21-05-03-5666 Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l’unanimité:

D’adopter l’ordre du jour de l’assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Huntingdon du lundi 3 mai 2021 tel que présenté.

Adopté

ANNONCES ET DÉPÔT DES DOCUMENTS

Rapport sur la situation financière au 30 avril 2021

Le rapport des activités financières de la Ville de Huntingdon au 30 avril 2021 est déposé.

Dépôt de la liste des dépenses autorisées au 30 avril 2021

En vertu de l'article 477.2 de la Loi sur les Cités et Villes, la liste des dépenses autorisées au 30 avril 2021 est déposée.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait partie intégrante du procès-verbal.

Je, *Johanne Hébert*, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

Johanne Hébert, trésorière

Rapport sur la situation financière - Investissement au 30 avril 2021

Le rapport des activités d'investissement de la Ville de Huntingdon au 30 avril 2021 est déposé.

Dépôt de la liste des dépenses investissement autorisées en avril 2021

En vertu de l'article 477.2 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la liste des dépenses d'investissements autorisées au 30 avril 2021 est déposée.

La liste des dépenses d'investissement autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait partie intégrante du procès-verbal.

Je, *Johanne Hébert*, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

Johanne Hébert, trésorière

Certificat relatif à la renonciation des personnes habiles à voter à la tenue d'un scrutin référendaire pour le règlement d'emprunt numéro 930-2021

Conformément à l'article 532 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités* (L.R.Q., chapitre E-2.2), la greffière dépose le certificat relatif à la renonciation à la tenue d'un scrutin référendaire pour le règlement d'emprunt No. 930-2021 décrétant une dépense de 4 550 000 \$ et un emprunt de 4 550 000 \$ pour la construction des infrastructures municipales des rues Lasselle, Arnord et Bowron de la part de la majorité des personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire du secteur concerné de la municipalité.

Puisque la majorité des personnes habiles à voter a renoncé à la tenue d'un scrutin référendaire pour le règlement d'emprunt numéro 930-2021, ce règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Dépôt du certificat du déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter demandant que le règlement 930-2021 fasse l'objet d'un scrutin référendaire

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités* (L.R.Q., chapitre E-2.2), la greffière dépose le certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter demandant que le Règlement No. 930-2021 décrétant une dépense de 4 550 000 \$ et un emprunt de 4 550 000 \$ pour la construction des infrastructures municipales des rues Lasselle, Arnord et Bowron fasse l'objet d'un scrutin référendaire.

Le certificat indique la renonciation d'un scrutin référendaire par la majorité des personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire du secteur concerné.

Période d'information du maire

Monsieur Brunette mentionne la démolition de l'ancien garage municipal situé au 52 rue King.

Dans le quartier ouest, il y a 5 nouvelles résidences de construites et 5 autres le seront au cours du mois de mai.

La construction du nouveau Centre médical est débutée et aucun délai n'est prévu.

Au nom du conseil municipal il remercie les nouveaux résidents de choisir la Ville de Huntingdon.

Période de questions du public

Aucune question n'a été transmise pour la présente séance.

10. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Adoption des procès-verbaux

Séance extraordinaire du jeudi 1^{er} avril 2021

Considérant que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du jeudi 1^{er} avril 2021;

Considérant la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19).

21-05-03-5667

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du jeudi 1^{er} avril 2021 est adopté tel que présenté par la greffière.

Adopté

Séance ordinaire du lundi 5 avril 2021

Considérant que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 5 avril 2021;

Considérant la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19).

21-05-03-5668

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par madame Andrea Geary
Et résolu à l'unanimité :**

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 5 avril 2021 est adopté tel que présenté par la greffière.

Adopté

Séance extraordinaire du jeudi 22 avril 2021

Considérant que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du jeudi 22 avril 2021;

Considérant la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19).

21-05-03-5669

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :**

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du jeudi 22 avril 2021 est adopté tel que présenté par la greffière.

Adopté

Séance extraordinaire du lundi 26 avril 2021

Considérant que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du lundi 26 avril 2021;

Considérant la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19).

21-05-03-5670

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du lundi 26 avril 2021 est adopté tel que présenté par la greffière.

Adopté

20. CONTRATS

Complexe de santé de Huntingdon inc. – Mainlevée et renonciation au droit de premier refus

Considérant l'entente intervenue entre la Ville et les représentants de la compagnie Complexe de santé de Huntingdon inc. en rapport à l'implantation et la construction d'un complexe de santé sur le territoire de la Ville de Huntingdon;

Considérant que les travaux de construction du Complexe de Santé ont débutés et que, par conséquent, la Ville, en sa qualité de bénéficiaire d'une clause résolutoire, peut accorder mainlevée pure et simple de l'inscription du droit de résolution résultant de l'acte de vente au Complexe de santé Huntingdon Inc., signé le 11 septembre 2020 ;

Considérant que la Ville de Huntingdon renonce également au bénéfice du Droit de premier refus qui avait été stipulé en sa faveur dans l'éventualité où la construction ne serait pas réalisée.

21-05-03-5671

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que la Ville de Huntingdon accorde mainlevée pure et simple de l'inscription du droit de résolution résultant de l'acte de vente au Complexe de santé Huntingdon inc et renonce au bénéfice du Droit de premier refus.

Que le maire et la greffière soient autorisés à signer ladite mainlevée.

Adopté

Abrogation de la résolution no. 19-09-03-5088 : Signature de l'entente de principe avec Faubourg du Haut-Saint-Laurent

Considérant que Faubourg du Haut-Saint-Laurent et la Ville de Huntingdon ont convenu de modifier l'entente visant à établir leur rapport concernant le projet domiciliaire dans le secteur nord de la municipalité notamment en ce qui concerne leurs obligations respectives;

Considérant qu'une nouvelle entente a été entérinée à la séance extraordinaire du 22 avril 2021 par la résolution no. 21-04-22-5659;

Considérant qu'il y a lieu d'abroger la résolution no 19-09-03-5088, adoptée à la séance ordinaire du 3 septembre 2019.

21-05-03-5672

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le Conseil municipal abroge la résolution no. 19-09-03-5088.

Adopté

Entente Hydro-Québec pour le déplacement des poteaux d'une portion de la rue Dalhousie

Considérant que dans le cadre des travaux d'infrastructures du projet domiciliaire Faubourg du Haut-Saint-Laurent, la Ville a présenté une demande de déplacement de poteaux d'une portion de la rue Dalhousie à Hydro-Québec;

Considérant qu'il y a lieu de fixer les engagements des parties pour répondre à la demande de déplacement de poteaux de la Ville et à préciser les coûts ainsi que l'échéancier de réalisation des travaux par le biais d'une entente;

Considérant que le coût du déplacement des poteaux facturé par Hydro-Québec s'élève à 123 908.12 \$ moins l'allocation versée par Hydro-Québec de 50%, ce qui porte le montant net à payer à 61 954.06 \$ plus les taxes applicables.

21-05-03-5673

Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux

Appuyé par monsieur Florent Ricard

Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que la Ville de Huntingdon autorise le maire, monsieur André Brunette et la trésorière, madame Johanne Hébert, à signer l'entente de déplacement des poteaux sur une partie de la rue Dalhousie portant le numéro DCL22646434.

Que la dépense de 65 044.02 \$ soit financée à même le règlement d'emprunt No 929-2020 prévu à cet effet.

Adopté

Contrat de service en architecture à monsieur Alain Racine pour dossier Façades du centre-ville – 95 rue Châteauguay

Considérant que le conseil municipal est d'avis que la mise en valeur de l'architecture et du design des commerces de la rue Châteauguay a un impact positif sur l'achalandage et l'attraction de la clientèle;

Considérant que le conseil municipal désire aider les commerçants à réaliser des projets de rénovation de leur établissement et plus particulièrement appuyer les travaux visant la transformation des façades tels que les portes, fenêtres, vitrines, éléments architecturaux, maçonnerie, murs extérieurs, l'installation et la modification d'enseignes et d'auvents ainsi que l'éclairage extérieur;

Considérant que l'atteinte de ces objectifs nécessite les services d'un professionnel en design pour élaborer les projets de rénovation;

Considérant l'offre de service déposée par monsieur Alain Racine en rapport à un mandat visant à fournir au propriétaire du 95, rue Châteauguay, une élévation de son bâtiment avec des recommandations de rénovations établies en fonction des critères stipulés au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de la Ville de Huntingdon.

21-05-03-5674

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par madame Andrea Geary
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil municipal accepte la soumission de monsieur Alain Racine, technologue en architecture pour un montant estimé entre 750 \$ et 1 000 \$ plus les taxes applicables;

Que la dépense soit financée à même les revenus de l'exercice budgétaire 2021.

Adopté

**Contrat pour pavage d'une section de la rue Wellington et
abrogation de la résolution No 21-04-05-5638**

Considérant que la problématique de pression d'eau à l'extrémité de la rue Lake requiert des travaux de bouclage du réseau d'aqueduc entre la rue Brisebois et la rue Wellington afin d'augmenter la capacité du réseau d'aqueduc dans ce secteur;

Considérant la résolution No 21-04-05-5638 octroyant un contrat de pavage à la compagnie Ali Excavation Inc. au montant de 21 725.57 \$ plus les taxes applicables pour une superficie de 730 m²;

Considérant que suivant les travaux réalisés en régie, la municipalité devra procéder au resurfaçage d'une superficie de la chaussée plus importante que prévue, soit 980 m²;

Considérant la nouvelle soumission reçue de la compagnie Ali Excavation Inc.

21-05-03-5675

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que la résolution No 21-04-05-5638 octroyant un contrat de pavage à la compagnie Ali Excavation Inc. sur la rue Wellington soit abrogée.

Que le conseil municipal accepte la soumission de la compagnie Ali Excavation Inc. au montant de 31 473.44 \$ plus les taxes applicables;

Que la dépense de 33 043.18 \$ \$ imputable au poste 22 320 01 721 soit financée à même la subvention du ministère des Transports du Québec du Programme d'aide à la voirie locale et le solde à même le surplus accumulé non affecté.

Adopté

Contrat pour le pavage d'une section de la rue Bouchette

Considérant que le conseil désire procéder au pavage d'une section de la rue Bouchette entre la voie ferrée et la rue Prince ;

Considérant la soumission reçue de l'entreprise Ali Excavation Inc.

21-05-03-5676

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le Conseil municipal autorise l'octroi du contrat à l'entreprise Ali Excavation Inc. au montant de 81 764.38 \$ plus les taxes applicables.

Que la dépense de 85 842.38 \$ imputable au poste 22 320 01 721 soit financée à même le surplus accumulé non affecté.

Adopté

Vente du camion de secours usagé GMC 1992

Considérant qu'en 1991, la Ville a acquis un camion GMC 1992 pour le service de la sécurité incendie;

Considérant que la Ville a reçu une offre d'achat de monsieur Kent Wood et qu'il déclare avoir examiné le camion et s'en déclare satisfait ;

Considérant que le camion est vendu tel quel sans aucune garantie.

21-05-03-5677

Abrogé par la
résolution No.
21-06-07-5705

**Il est proposé par madame Andrea Geary
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la résolution.

Que le conseil autorise la vente du camion GMC 1992 à monsieur Kent Wood au prix de 3 500 \$ taxes incluses.

Adopté

30. ADMINISTRATION & FINANCES

Approbation des révisions budgétaires 2021 de l'Office d'habitation du Haut-Saint-Laurent

Considérant que l'Office d'habitation du Haut-Saint-Laurent a soumis à la Ville des révisions budgétaires pour l'année 2021 en date du 31 mars 2021.

21-05-03-5678

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal approuve les révisions budgétaires en date du 31 mars 2021 de l'Office d'habitation du Haut-Saint-Laurent telles que présentées.

Adopté

Demande de contribution financière : Société nationale des Québécois du Suroît

Considérant que la Société nationale des Québécois du Suroît demande une contribution financière pour le Gala Mérite en histoire 2019-2020 qui se tiendra lors d'un gala virtuel;

Considérant que le Gala Mérite en histoire honore les jeunes ayant obtenu une note moyenne exceptionnelle de 95% et plus en 4^e secondaire pour l'année scolaire précédente;

Considérant qu'en raison de la pandémie qui nous a tous frappés en 2020, les élèves de 4^e secondaire n'ont pas obtenu de note générale chiffrée puisqu'ils n'ont pas pu terminer leur parcours scolaire normalement;

Considérant qu'il y aura un tirage de 10 bourses de 100 \$, une bourse de 500 \$, des certificats de reconnaissance et des cadeaux seront remis parmi les méritantes et méritants qui seront sélectionnés par leur enseignant ou enseignante en histoire.

21-05-03-5679

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :**

De verser une contribution financière de 100 \$ à la Société nationale des Québécois du Suroît.

Que la dépense de 100 \$ soit financée à même le poste budgétaire 02-701-90-970.

Adopté

Financement temporaire du Règlement d'emprunt No 929-2020

Considérant qu'en vertu de l'article 567 de la Loi sur les cités et villes, une municipalité peut contracter, par résolution, un emprunt temporaire pour le paiement des dépenses effectuées en vertu d'un règlement d'emprunt;

Considérant que la municipalité doit contracter un emprunt temporaire pour le paiement des dépenses en attendant le financement permanent du Règlement d'emprunt No 929-2020 décrétant une dépense de 1 450 000 \$ et un emprunt de 1 450 000 \$ pour la réalisation des travaux de prolongement des réseaux d'aqueduc, d'égout pluvial, d'égout sanitaire et autres travaux connexes sur la rue Dalhousie.

21-05-03-5680

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit
Et résolu à l'unanimité :**

Qu'une demande d'emprunt temporaire au montant de 1 450 000 \$ soit faite auprès de la Caisse Desjardins du Haut-Saint-Laurent pour les fins du financement temporaire des dépenses relatives au règlement 929-2020.

Que le conseil municipal autorise le maire, monsieur André Brunette et la directrice générale, madame Johanne Hébert à signer tous les documents relatifs à cet emprunt temporaire.

Adopté

Financement temporaire du Règlement d'emprunt No 930-2021

Considérant qu'en vertu de l'article 567 de la Loi sur les cités et villes, une municipalité peut contracter, par résolution, un emprunt temporaire pour le paiement des dépenses effectuées en vertu d'un règlement d'emprunt;

Considérant que la municipalité doit contracter un emprunt temporaire pour le paiement des dépenses en attendant le financement permanent du Règlement d'emprunt No 930-2021 décrétant une dépense de 4 550 000 \$ et un emprunt de 4 550 000 \$ pour la construction des infrastructures municipales des rues Lasselle, Arnold et Bowron.

21-05-03-5681

Il est proposé par monsieur Florent Ricard

Appuyé par monsieur Rémi Robidoux

Et résolu à l'unanimité :

Qu'une demande d'emprunt temporaire au montant de 4 550 000 \$ soit faite auprès de la Caisse Desjardins du Haut-Saint-Laurent pour les fins du financement temporaire des dépenses relatives au règlement No 930-2021.

Que le conseil municipal autorise le maire, monsieur André Brunette et la directrice générale, madame Johanne Hébert à signer tous les documents relatifs à cet emprunt temporaire.

Adopté

40. RÉGLEMENTATION

Avis de motion, dépôt et présentation - Règlement No. 941-2021 modifiant le règlement de zonage no. 512

Avis de motion est donné par monsieur Maurice Brossoit selon lequel le Règlement No. 941-2021 modifiant le règlement de zonage no. 512 sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure.

Le projet de règlement 941-2021 est présenté et déposé par monsieur Maurice Brossoit.

La modification au règlement de zonage no. 512 permettra de modifier la grille des usages autorisées par zone de l'article 4.9 du règlement de zonage numéro 512 afin d'autoriser les projets intégrés dans la zone HD-6 dans le secteur de la rue King.

La modification au règlement de zonage no. 512 permettra de modifier la grille des usages autorisées par zone de l'article 4.9 du règlement de zonage numéro 512 afin d'autoriser l'usage de mini-entrepôt et pépinières dans la zone commerciale CO-2 lequel sera soumis au règlement sur les usages conditionnels.

Avis de motion, dépôt et présentation - Règlement No. 942-2021 modifiant le règlement sur les usages conditionnels no. 714-2005

Avis de motion est donné par monsieur Rémi Robidoux selon lequel le Règlement No. 942-2021 modifiant le règlement sur les usages conditionnels no.714-2005 sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure.

Le projet de règlement 942-2021 est présenté et déposé par monsieur Rémi Robidoux.

La modification au règlement sur les usages conditionnels permettra l'usage de mini entrepôts et de pépinières dans la zone CO- 2.

Demande de dérogation mineure– 5 rue Cameron – Lot 6 341 710

Considérant qu'une nouvelle demande de dérogation mineure pour le 5 rue Cameron, connu sous le numéro de lot 6 341 710 a été déposée pour étude au Comité consultatif d'Urbanisme (CCU) ;

Considérant la résolution No 20-04-06-5276 autorisant l'implantation d'un bâtiment principal de type unifamilial isolé sur le lot 6 341 710 dans une marge de recul avant de 6.90 mètres au lieu de 7.50 mètres tel que stipulé au tableau de l'article 5.5.1 du règlement 512;

Considérant que la nouvelle demande de dérogation mineure aura pour effet d'autoriser l'implantation d'un bâtiment principal de type unifamilial isolé dans la 2^e marge de recul avant de 3.66 mètres au lieu de 7.50 mètres tel que stipulé au tableau de l'article 5.5.1 du règlement No. 512;

Considérant les dispositions du règlement no. 783-2009 de la Ville de Huntingdon sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme ;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'approuver la demande de dérogation mineure.

21-05-03-5682

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que la Ville de Huntingdon accorde la présente dérogation mineure pour l'immeuble connu sous le numéro de lot 6 341 710 et portant le no civique 5 rue Cameron.

Adopté

Demande de dérogation mineure pour les lots 6 436 923 et 6 436 925 (Faubourg)

Considérant qu'une demande de dérogation mineure pour les lots 6 436 923 et 6 436 925 a été déposée pour étude au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) ;

Considérant que la demande de dérogation mineure aura pour effet d'autoriser une largeur de rue publique de 10 mètres au lieu de 15 mètres tel que stipulé aux dispositions générales des normes relatives aux voies de circulation de l'article 3.1.1 du règlement No 512 ;

Considérant les dispositions du règlement no. 783-2009 de la Ville de Huntingdon sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme ;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'approuver la demande de dérogation mineure.

21-05-03-5683

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que la Ville de Huntingdon accorde la présente dérogation mineure pour les lots 6 436 923 et 6 436 925 tel que présentée.

Adopté

50. NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL

Désignation d'un conseiller à titre de maire suppléant pour les mois de mai et juin 2021

Considérant qu'en vertu de l'article 56 de la *Loi sur les cités et Ville* L.R.Q., chapitre C-19, le conseil désigne, pour la période qu'il détermine, un conseiller comme maire suppléant lorsque le maire est absent du territoire de la municipalité ou est empêché de remplir les devoirs de sa charge.

21-05-03-5684

**Il est proposé par madame Andrea Geary
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil nomme monsieur Dominic Tremblay à titre de maire suppléant pour la période de mai et juin 2021.

Adopté

Démission de monsieur René Hurteau – Chauffeur manœuvre pour la Ville de Huntingdon

Considérant le départ à la retraite de monsieur René Hurteau, chauffeur manœuvre en date du 8 avril 2021;

Considérant qu'il y a lieu de rendre hommage à monsieur Hurteau pour toutes ses années de loyaux services.

21-05-03-5685

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal prend acte de la démission de monsieur René Hurteau.

Que le conseil municipal de la Ville de Huntingdon adresse ses plus sincères remerciements à monsieur René Hurteau qui durant toutes ces années s'est dévoué pour la Ville de Huntingdon et lui souhaite une belle retraite bien méritée.

Adopté

Nomination de monsieur Alexandre Hébert au poste de chauffeur manoeuvre permanent en remplacement de M. René Hurteau

Considérant que monsieur René Hurteau, chauffeur manoeuvre (ordures/recyclages) a pris sa retraite depuis le 8 avril 2021;

Considérant que monsieur Hébert occupe un poste de chauffeur manoeuvre temporaire en remplacement de monsieur L'Heureux et/ou de monsieur Hurteau pendant leur absence pour maladie ou accident depuis le 17 décembre 2018;

Considérant que l'article 9.10 de la convention collective stipule que les postes temporairement vacants depuis plus de trois (3) mois sont offerts par ancienneté, sans affichage, au salarié qui répond aux exigences normales de la tâche.

21-05-03-5686

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par madame Andrea Geary
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal nomme monsieur Alexandre Hébert au poste de chauffeur manoeuvre permanent à temps plein (ordures/recyclages) pour le département des travaux publics et des infrastructures selon les conditions prévues à la convention collective.

Adopté

60. VARIA

Aucun sujet.

70. RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS

M. Denis St-Cyr : Il y a une possibilité que la Société d'habitation du Québec (SHQ) retarde le versement des contributions financières accordées à l'Office municipal d'habitation pour les travaux de rénovation des logis. Des appartements pourraient demeurer vacants si les budgets requis pour les travaux de rénovation ne sont pas versés par la SHQ.

M. André Brunette : Le Marché fermier est à la recherche d'un nouveau président suite au départ de M. Ian Ward. Le Marché fermier débutera sa saison le 19 mai prochain.

M. Maurice Brossoit : Les Habitations Les Tisserandes planifient une réunion qui aura lieu sous peu.

M. Rémi Robidoux : Il y a eu plusieurs rencontres du Comité consultatif d'urbanisme de la Ville.

L'aréna est toujours fermé dû à la pandémie.

Il remercie M. René Hurteau (retraite) pour son travail exceptionnel à la Ville. Son remplaçant, M. Alexandre Hébert, fera un bon travail.

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé;

21-05-03-5687

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

Que la séance soit levée 19h55.

Adopté

André Brunette, Maire

Denyse Jeanneau, Greffière